

HISTOIRE DE LA VILLE DE ROUEN.

Divisée en Six Parties.

TROISIÈME ÉDITION.

TOME SECOND.

Il contient les trois dernières Parties.

LA quatrième, les Conciles, & les Eglises Paroissiales qui sont dans l'enceinte de la Ville.

LA cinquième, les Paroisses des Fauxbourgs, les Chapelles, les Hôpitaux, les Abbayes, & une partie des Prieurez.

LA sixième, la suite des Prieurez, & autres Communautéz Religieuses.

Par un Solitaire, & revûë par plusieurs personnes de merite.

De Libraire a paraphé ce Tome à la quatrième Partie, N° 1.



A R O U E N,
Chez LOUIS DU SOUILLET, Libraire sur le Quay
de Luxembourg.

M. D C C. X X X I.
AVEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

stins. 7. Evénement admirable arrivé en l'Eglise de Saint Vivien. 8. Orgue de cette Eglise. 9. Sépultures.

1. L'Eglise de Saint Vivien a été autrefois une Chapelle située dans les Prez & les Marais ; c'est maintenant un grand corps d'Eglise, n'ayant pas moins de Communians que la Paroisse de Saint Maclou, c'est-à-dire douze mille. L'an 1209. cette Eglise étoit encore au Fauxbourg.

2. Ce Bénéfice dépend de l'Abbé de Saint Ouen, & a été autrefois desservi par un Religieux du même Monastere ; cependant sous Odo Rigaut ce Bénéfice étoit desservi par un Prêtre séculier. Ces Moines qui avoient trouvé beaucoup de facilité auprès du Pape Alexandre IV. & qui en avoient obtenu en 1254. une Bulle en leur faveur pour le desservice de l'Eglise de Sainte-Croix-Saint-Ouen, n'en trouvèrent pas moins un an après, c'est-à-dire en 1255. auprès du même Pontife, pour en obtenir une autre Bulle en date du 3. des Ides de May, par laquelle ayant exposé au Pape que leur Monastere avoit été brûlé, & que pour le rétablir, ils supplioient Sa Sainteté de leur donner l'Eglise de S. Vivien, dont ils étoient Patrons dans la totalité, & pour leur usage particulier ; ce que le Pape leur accorda, à condition d'y préposer un Vicaire perpétuel avec pension congrüe. Surquoi l'Archevêque Odo Rigaut ayant énoncé au Pape que cette Paroisse étoit d'une grande étendue, desorte qu'un Prêtre seul ne pouvoit pas suffire pour la desservir : Alexandre IV. expédia une Bulle en date du 12. des Cal. de Mars 1256. qui porte, que l'intention du Saint Siège n'a point été par la concession de porter aucun préjudice à personne, & ordonne que les Moines n'auroient que la tierce de cette Eglise pour leur usage ; le surplus seroit pour

le Vicaire perpétuel, & les Prêtres qui desservoient avec lui cette Eglise. *Statuentes ut tertia pars proventuum dicta Ecclesia cedat Abbatibus & Conventibus usibus eorundem ; reliqui vero proventus assignentur perpetuo Vicario ejusdem Ecclesie pro sua & Ministrorum in ea necessaria sustentatione, &c.*

J'ai dit en parlant de l'Eglise de Saint Maclou, que l'on avoit autrefois coutume de publier l'élection ou postulation de l'Archevêque nouvellement élu dans ces deux Eglises aussi-bien que dans la Cathédrale, & j'ai fait remarquer ailleurs, que cette Eglise avec celle de S. Nicaise & de Sainte-Croix-Saint-Ouen, faisoient leurs Processions en particulier dans les jours des Rogations, ce qu'ils continuent encore aujourd'hui de faire.

3. Le jour de Saint Marc les Curez de Sainte Croix & de Saint Nicaise vont trouver celui de Saint Vivien, & ces trois Paroisses jointes ensemble vont à Saint Pierre de Carville, où il y a prédication, autrefois, par un de ces trois Curez, chacun à son tour. Le Curé de Saint Vivien dit l'Oraison en sortant de son Eglise, & en entrant dans celle de Saint Pierre, & au retour on fait une station à la Croix l'Alloüette, qui est sur le grand chemin un peu au-delà du nid de Chien, où le Curé de Sainte Croix dit l'Oraison : On fait une pareille station dans la Ville, en un Carrefour nommé la Croix de Pierre, & en cet endroit le Curé de S. Nicaise dit l'Oraison pour la clôture de la station.

L'Eglise de Saint Vivien étoit autrefois très-basse & très-obscur, n'ayant aucun jour d'en-haut, mais son lambris fut exhaussé l'an 1636.

4. Il y a en cette Eglise trois Cha-

nelles titulaires fondées en l'an 1360. ou environ. La première de S. Martin par un nommé Drouet, dont le Patronage appartient à l'Archevêque, par accord passé entre lui & le Convent de Saint Ouen l'an 1371. L'autre a été fondée en l'Autel de Notre - Dame, par Baudouin d'Aumale, dont la présentation appartient à l'Abbé & Convent de Saint Ouen, comme on voit dans un accord fait entre les parties l'an 1371. & 1425. La troisième de Sainte Catherine par un nommé Jean Davenel, Bourgeois de Rouen, dont la présentation est alternative entre l'Abbé & le Convent de Saint Ouen, par accord passé l'an 1505.

5. L'an 1459. le 26. Août jour de Dimanche, les Reliques de Saint Vivien; à sçavoir, un os d'un bras, un de ses souliers, & une partie de son sépulcre, furent apportées à Rouen du Prieuré de S. Vivien, proche Xaintes, & furent reçues en l'Eglise Cathédrale. Philippe de la Rose, pour lors Chanoine & Trésorier de cette Eglise, fit la cérémonie, les porta processionnellement par la Nef de l'Eglise, & les mit entre les mains de l'Abbé de S. Ouen, revêtu de ses habits Pontificaux, & accompagné de ses Religieux, qui attendoient ce sacré dépôt à la porte de l'Eglise, pour le porter en celle de Saint Vivien.

Je ne rapporterai point ici ce que j'ai dit en parlant des Processions extraordinaires & solennelles qui se font faire à Rouen, où j'ai rapporté la fameuse Procession des Penitens blancs, qui partit de cette Eglise pour aller à la Cathédrale en 1588. On peut voir ce que j'en ai rapporté dans ma troisième Partie. Mais je n'omettrai point les disorders que les Calvinistes y firent en 1560. ils en brisèrent les Images à leur ordinairement, & y firent quantité d'autres insultes.

6. En l'Echiquier de l'an 1485. il y eut un Procès entre le Curé de Saint Vivien & les Celestins, établis au lieu de *Chanteraine*, mais les Parties transigèrent, à condition que lesdits Celestins de Notre-Dame-du-Val, tant pour eux que pour leurs successeurs, au lieu des oblations qui se font en leur Monastere, & des dixmes de tous leurs jardins & héritages assis en la même Paroisse, payeroient au Curé par chacun an 10. livres.

7. Le 6. Juin 1543. un Prêtre de S. Vivien, nommé M. Jean Bonner, disant la Messe au grand Autel, le contrepoids de l'Ange qui soutenoit le Saint Sacrement, tomba du haut de l'Eglise, & cassa l'Autel en sept parties, sans toucher au Calice. Ce contrepoids étoit de plomb, & pesoit cent dix livres.

8. La Contretable de l'Eglise fut faite l'an 1649. & l'Orgue qui étoit sous l'aile gauche fut mis au bas de la Nef avec augmentation de jeux l'an 1661.

Cette Cure en 1668. étoit desservie par vénérable & discrète personne Nicolas Turgis, pour lors Doyen de la Chrétienté, & qui par ses soins n'a pas peu contribué à l'embellissement de son Eglise. Il a eu depuis pour successeurs,

François de la Mare,

Jean Bernard.

Charles Sagor.

1694. Pierre Sevestre.

1725. Jean Sevestre.

9. *Sépultures principales.*

Git Jean le Lieur, Ecuyer, Seigneur de Bedâne, qui décéda le 13. Juin 1557.

Git Guenet, Conseiller de Ville, qui décéda le vingt-six Avril 1597.

Git Antoine Romé, Ecuyer, Sieur

de l'Aigle ; qui fut tué en assassinat le sept Juin 1600.

Git honorable homme. . . Herambourg , ancien Echevin de Ville , qui décéda le 8. Décembre 1602.

Git Jacques Garin , Ecuyer , Sieur de Bouclon , ancien Conseiller de Ville , qui décéda le 25. Mai 1652.

Git Michel Gohon , Ecuyer , Sieur de Corval , décédé le dernier Septembre 1662.

Dans le Chœur.

Git M. Nicolas Burel , Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Rouen , Archidiaque d'Eu , décédé le 6. Janvier 1605.

Dans l'aile droite de la Nef , sur une table de marbre noir est écrit.

Ci devant git honorable homme Etienne le Gendre , Bourgeois de Rouen , natif de cette Paroisse de Saint Vivien , lequel pour la plus grande gloire de Dieu & l'augmentation de l'Office Divin , a eu la dévotion de fonder trois Messes par chacune semaine à perpétuité , lesquelles seront dites & célébrées dans ladite Eglise de Saint Vivien , &c. & pour ce faire , a donné & délaissé au Tresor de ladite Eglise la somme de cent livres tournois de rente par chacun an , suivant qu'il est plus à plein mentionné dans le Contrat passé devant Borel , Notaire Royal , le 20. Septem-

bre 1674. auquel Contrat ont signé les Sieurs Curé & Tresoriers de ladite Paroisse , & trépassa le Vendredi premier jour d'Avril 1678.

Priez Dieu pour son ame.

Au bas de l'aile gauche dans la Nef ; sur un marbre noir est écrit.

Ci-devant gisent discrettes personnes M. Marin Jamelin , Prêtre , Clerc de céans , décédé le 16. de Juillet 1620. âgé de cinquante-six ans M. Touffaints Jamelin , Prêtre , Clerc de S. Maclou , décédé le 26. de Décembre 1620. âgé de cinquante-un an. M. Michel Jamelin , Prêtre & Précepteur d'enfans en cette Ville , décédé le 14. Août 1609. âgé de vingt-neuf ans. Et M. Noël Jamelin , aussi Prêtre , ci-devant Vicaire en l'Eglise de céans , décédé le 5. Septembre 1643. âgé de soixante & sept ans , lequel mû de dévotion a fondé en icelle Eglise , tant pour lui que pour ses amis vivans & trépassés , à perpétuité , un *Libera* tous les Dimanches de l'année , après le *Salve* fondé par Bertran Ferey. *Item*, neuf *Salve* , &c. comme il est plus amplement spécifié & déclaré en ladite fondation , passée par-devant les Tabellions Royaux de Rouen le 3. Mars 1624. y recours , & au Chartrier de céans.

Priez Dieu pour le repos de leurs ames.

EGLISE PAROISSIALE DE SAINT NICAISE.

1. Eglise de Saint Nicaise fondée , à ce qu'on croit , par Saint Ouen. 2. Combien valoit ce Benefice l'an 1388. 3. Confrérie de la Trinité en la même Eglise. 4. Procession des Rogations , quand transmise à Saint Nicaise. 5. Chapelle Titulaire au même lieu. 6. Orgue , quand construit. 7. Desordres des Calvinistes dans cette Eglise. 8. Sépultures.

1. **L'**Eglise de Saint Nicaise a été autrefois bien loin hors de la Ville , & la Nef qui ne rapporte pas à la beauté & à la simétrie du Chœur ; montre assez qu'elle n'a jamais été achevée.